

BVGer D-7492/2015 vom 30. Dezember 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-12-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-7492_2015

FR: TAF D-7492/2015 du 30 décembre 2015

IT: TAF D-7492/2015 del 30 dicembre 2015

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

La cause est renvoyée au SEM pour instruction complémentaire et nouvelles décision dans le sens des considérants.

E. 3

Il est statué sans frais.

E. 4

Le SEM est invité à verser le montant de 600 francs aux recourants à titre de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé aux recourants, au SEM et à l'autorité cantonale. La juge unique : Le greffier : Claudia Cotting-Schalch Thomas Thentz Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.